

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 125 (1980)
Heft: 10

Artikel: Politique de sécurité et conception de défense de l'Espagne
Autor: Feldmann, Josef
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344319>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique de sécurité et conception de défense de l'Espagne

(d'après le divisionnaire Josef Feldmann)

1. Passé récent

L'Espagne prend une place à part parmi les Etats d'Europe neutres et non-inféodés à un bloc. A aucun moment, elle n'a fait part de son intention de mener une politique de neutralité et elle se tient à l'écart du groupe des pays dits non-alignés.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, Franco est parvenu à faire accepter que l'Espagne ait une attitude d'apparente neutralité et se tienne en dehors du conflit. Il est vrai qu'il a aidé militairement les Puissances de l'Axe en permettant à l'Allemagne d'utiliser des bases aériennes et de sous-marins espagnoles et en envoyant, de 1941 à 1943, des troupes (la division Bleue) se battre sur le front de l'Est sous l'uniforme allemand. Franco a néanmoins résisté à Hitler, qui le pressait d'entrer en guerre aux côtés de l'Axe et eut notamment avec lui une entrevue infructueuse à cet effet en automne 1940. Vers la fin de la guerre, le Caudillo se distança expressément de ceux qui étaient jusqu'alors ses amis politiques.

Dans les premières années d'après guerre, l'Espagne chercha vainement un rapprochement avec les Alliés et connut une période d'isolement. Elle se voyait notamment ignorée, sinon rejetée par l'ONU, qui la jugeait indigne d'être membre de cette organisation en raison du caractère dictatorial de son régime politique.

La plupart des Etats s'abstinent de relations diplomatiques avec l'Espagne jusqu'au début des années cinquante.

L'accord de défense conclu en 1953 avec les USA marqua le début d'une nouvelle orientation des relations internationales de l'Espagne. Les USA se voyaient accorder le droit d'utiliser les bases aériennes de Torrejón de Ardoz, près de Madrid, de Morón de la Frontera, près de Séville, et de Zaragoza (Saragosse) ainsi que le port militaire de Rota. En contrepartie, l'Espagne obtenait une aide financière, économique et militaire substantielle. L'aide militaire, qui ne se limitait pas à des livraisons d'armes mais comprenait



Bases américaines
en Espagne

l'envoi d'instructeurs, entraîna une refonte profonde de l'armée espagnole.

En 1939, à l'issue de la guerre civile, Franco disposait en effet d'une armée forte d'un million d'hommes, ce qui représentait une lourde charge financière pour la nation. En raison de la précarité du marché du travail, il était toutefois impossible de réduire rapidement les effectifs. Les réformes qu'il fut possible d'entreprendre à cette époque restèrent donc bornées à quelques réductions ponctuelles d'effectifs et à des améliorations de structure sans que cela augmentât vraiment le potentiel militaire du pays.

L'aide militaire américaine permit enfin de moderniser, du moins partiellement, cette vieille armée de fantassins et d'accroître son efficacité.

L'accord de défense de 1953 avait été conclu pour 15 ans. Les discussions destinées à le renouveler se révélèrent difficiles parce que la situation des deux parties contractantes, l'une vis-à-vis de l'autre, s'était profondément modifiée entre temps. L'Espagne se sentait en position de force, car elle percevait combien son territoire prenait de valeur dans la stratégie de l'Alliance Atlantique et parce qu'elle n'était pas directement exposée à la menace résultant de l'accroissement de puissance de l'Union soviétique. Toutefois, les progrès intervenus dans le domaine de l'armement pendant la période de 1953 à 1968 avaient modifié certaines possibilités d'action. Jusqu'au début des années soixante, l'Espagne constituait un pilier important de la «défense périphérique de l'Europe», comme disaient les Américains, car s'y trouvaient basés les avions porteurs d'ogives nucléaires du Commandement aérien stratégique. L'apparition des bombardiers B-52 et l'accroissement de portée des fusées lancées par les sous-marins permirent d'engager les armes stratégiques de plus loin, de les rendre ainsi plus mobiles et de mieux les protéger, ce qui réduisit en partie l'importance des bases aériennes américaines d'Espagne. La base navale de Rota, elle, garda une assez grande valeur stratégique à titre de port de relâche et d'entretien pour les sous-marins armés d'engins Polaris et Poseïdon.

C'est en 1970 seulement, que l'on parvint à s'entendre pour renouveler l'accord de défense. Les USA y virent prolongé de 5 ans leur droit d'utilisation des bases aériennes et navale concédées en 1953.

Ils s'engageaient à seconder les Espagnols dans leurs efforts en matière de défense et à poursuivre leur aide économique et militaire.

2. Aspects de la politique de sécurité actuelle

2.1. Conceptions générales

Le traité de défense avec les Etats-Unis est complété de liens politico-militaires étroits avec la France et le Portugal. L'Espagne est liée à la France depuis 1970 par un accord militaire visant notamment à une coordination étroite de la surveillance et de la défense de l'espace aérien et prévoyant des manœuvres conjointes des armées de terre, de mer et de l'air. Le pacte d'assistance mutuelle ibérique, conclu en 1939 entre l'Espagne et le Portugal, a été remplacé en 1977 par un traité d'amitié.

Le ministre espagnol des affaires étrangères Oreja Aguirre a prononcé assez récemment un discours dans lequel il s'exprimait comme suit sur la portée des alliances politiques :

«Le rôle de pactes de cette sorte pourra varier selon les circonstances. On y verra une fois la possibilité d'accroître son propre potentiel stratégique, une autre fois celle de prendre une option tranchée dans les relations internationales, une autre fois encore celle d'augmenter son propre effet dissuasif grâce à la perspective d'une aide étrangère.»

Voilà qui illustre nettement la volonté de l'Espagne de se méanger une grande indépendance d'option politique. Il vaut d'ailleurs la peine de signaler à ce propos les passages suivants de la déclaration gouvernementale faite par le président Suarez en été 1977 :

«En politique étrangère, le Gouvernement entend poursuivre la normalisation des relations avec tous les pays du monde dans le respect absolu des règles du droit des gens et des principes reconnus par les Nations Unies. Il veut, en outre, promouvoir la paix et la sécurité en s'efforçant de contribuer à la détente et au désarmement, à la défense des droits de l'homme et à l'instauration d'un ordre économique juste.

»Le Gouvernement agira dans l'esprit des actes finals de la

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour tisser des liens plus étroits avec tous les pays du continent européen. Il intensifiera ses relations avec les Etats occidentaux et proposera très prochainement l'ouverture de négociations en vue de son admission au sein des Communautés européennes et de leurs institutions.

» Le Gouvernement travaillera étroitement avec le Portugal dans tous les domaines et cherchera à donner une image renouvelée des relations amicales entre les deux partenaires ibériques. Il désire revaloriser et actualiser tous les éléments qui lient l'Espagne aux peuples de l'Amérique latine et manifester aussi davantage son désir de coopération et d'intégration résultant de tout ce que nous avons de commun avec eux.

» Le Gouvernement entend développer encore les relations amicales et de coopération qu'il entretient à droits égaux avec les Etats-Unis comme aussi sa contribution au système de défense du monde occidental.

» Le Gouvernement accepte d'un bon œil l'ouverture d'un débat entre les représentants légitimes du peuple espagnol sur l'opportunité éventuelle pour l'Espagne de s'associer au Pacte de l'Atlantique Nord.

» Le Gouvernement se déclare désireux de promouvoir la sécurité et la compréhension parmi tous les Etats riverains de la Méditerranée en contribuant à l'élaboration d'un système régional de coopération et à l'élimination des tensions dans cette région.»

On retirera de ces déclarations d'intention l'impression que l'Espagne a des conceptions assez claires en matière de politique étrangère, mais qu'elle est très soucieuse de ne jamais utiliser de termes susceptibles de lui lier tant soit peu les mains.

2.2. L'Espagne et l'OTAN

Depuis la mort de Franco, l'Espagne se transforme visiblement en une démocratie moderne et développe ses relations avec les membres principaux de l'OTAN. Ce sont là les facteurs qui déterminent la position stratégique actuelle de ce pays.

On comprend aisément que la presqu'île ibérique constitue une

sorte de relais entre les USA et leurs alliés européens. Elle pourrait, en cas de conflit étendu, jouer un rôle important en vue du renforcement et du soutien logistique des troupes stationnées en Europe. Si l'Espagne faisait partie de l'OTAN, elle lui donnerait davantage de profondeur et contribuerait à raffermir son flanc sud bien ébranlé. Cela aurait aussi l'avantage de bien dominer le détroit de Gibraltar.

Il ne semble toutefois pas indispensable que l'Espagne soit membre de l'OTAN à part entière pour que ces avantages soient acquis. Il suffirait peut-être d'une coordination étendue à fixer dans le cadre des traités existants. Cela implique une claire évolution interne de l'Espagne vers une démocratie achevée puisque l'OTAN est une alliance d'Etats à régime démocratique, désireux de traiter avec un partenaire plus qualifié et plus digne de confiance que ne le fut le régime franquiste. On peut d'ailleurs admettre que la volonté de défense d'un peuple jouissant d'un vrai système démocratique est plus prononcée que celle d'une nation soumise à dictature. L'Espagne d'aujourd'hui est capable d'exercer une influence stabilisante en Europe.

2.3. Conception de défense

Il convient maintenant d'étudier, dans le cadre des considérations qui viennent d'être faites, les facteurs qui déterminent la conception de défense espagnole et l'organisation de ses forces armées.

A en croire les sources accessibles, il ne semble pas encore exister de conception générale, du moins dûment élaborée, en matière de politique de sécurité, ni d'organes de conduite de défense générale. La nouvelle constitution ne contient que quelques dispositions relatives à la défense militaire, notamment:

«Art. 8: Les forces armées, composées de l'armée de terre, de la flotte de guerre et de l'aviation, ont pour mission d'assurer la souveraineté et l'indépendance de l'Espagne, de défendre son intégrité territoriale et de protéger l'ordre constitutionnel.»

«Art. 30: Les Espagnols ont le droit et le devoir de défendre leur pays.»

Plus loin sont décrites les modalités de l'obligation de servir et un article précise que le roi est commandant en chef de toutes les forces armées.

Même si la notion moderne de politique de sécurité ne paraît encore faire l'objet d'aucune disposition institutionnelle, elle n'en est pas moins sérieusement étudiée, notamment dans le cadre du «Centro de estudios superiores de la defensa nacional». A lire les définitions suivantes servant de base à un symposium tenu dans cet établissement, on verra que les réflexions faites en Espagne sont très proches des nôtres et de celles d'autres pays :

«La défense nationale (générale) consiste en l'intégration et l'engagement coordonné de toutes les énergies et forces morales et matérielles, que la Nation peut opposer aux actions de n'importe quel adversaire.

»La défense nationale a pour but d'assurer, dans toutes les situations et formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire, la souveraineté de l'Etat et de ses intérêts vitaux sur la scène internationale comme aussi la survie de la population.»

La défense nationale repose sur trois piliers :

- la défense militaire;
- la défense civile;
- la défense économique.

Il s'agit de garantir «l'état de sécurité nationale» que l'on décrit comme la situation d'une Nation, dont la souveraineté et le territoire ne sont pas menacés, où l'action des autorités et des institutions n'est pas entravée de l'intérieur et dont l'activité officielle et privée peut se déployer librement en vue d'un épanouissement complet dans les domaines de la culture, de l'esprit civique, de la moralité, du bien-être économique.

3. La défense militaire

3.1. Principes

Dans le cadre de la défense générale, il incombe aux forces armées en premier lieu de défendre le pays contre toute menace venant de l'extérieur. Leur mission secondaire (dûment consi-

gnée dans les textes législatifs) consiste en l'appui éventuel des forces de l'ordre.

L'Espagne a, en outre, reconnu la nécessité de proclamer que le rôle primordial des forces armées consistait en la dissuasion. Le ministre des affaires étrangères, Oreja Aguirre, l'a notamment exprimé en ces termes dans un discours prononcé au Centre d'études supérieures de défense nationale :

« Selon les conceptions traditionnelles, les forces armées ont un rôle clairement défini : elles constituent le dernier recours pour résoudre des conflits... Toutefois, si nous nous figeons dans cette conception, nous risquons le dilemme : l'existence d'une armée n'est justifiée que pour une éventualité — la confrontation armée — qu'il est pourtant essentiel de prévenir et pourrait d'ailleurs ne pas se présenter.

» En faisant entrer des considérations stratégiques et politiques dans nos desseins de politique étrangère, nous évitons la contradiction évoquée et donnons de nouvelles tâches à nos forces armées : nous les chargeons de nous préserver de la guerre, donc de pourvoir à la dissuasion ; nous entendons aussi qu'elles soient, pour l'Etat, le moyen d'exprimer sa détermination et sa puissance dans certaines situations. »

3.2. Données de géographie militaire

Avant d'étudier en détail les forces armées espagnoles, il convient d'examiner les aspects géographiques du pays. Sa caractéristique principale est de former un tout très bien délimité. Les frontières terrestres mesurent moins de la moitié de la totalité des côtes ; les Pyrénées constituent une barrière naturelle face à la France. Seule la frontière avec le Portugal est relativement ouverte, mais cet inconvénient est négligeable en raison des excellentes relations entre les deux Etats voisins. La côte est bordée de montagnes sauf dans le golfe de Cadix et dans l'estuaire des fleuves importants. Il est vrai que les montagnes laissent souvent devant elles une frange côtière très plate, notamment de Barcelone à Valence et dans certaines portions de la Côte Cantabrique.

L'intérieur du pays comprend plusieurs grands compartiments homogènes, séparés par des chaînes de montagnes étirées dont celles des Monts Ibériques, des Monts de Castille, celle qui sépare la vallée du Tage de celle du Guadiana et la Sierra Morena. Ces grands compartiments se prêteraient bien à d'amples opérations mécanisées; ils ne sont en effet que rarement entrecoupés de cours d'eau et présentent un relief comparable à de longues vagues arrondies sans obstacles et offrant des vues lointaines.

Il y a toutefois des exceptions, notamment les régions montagneuses et difficilement accessibles de l'Andalousie du sud ainsi que la région de Teruel.

3.3. Organisation et conception d'emploi

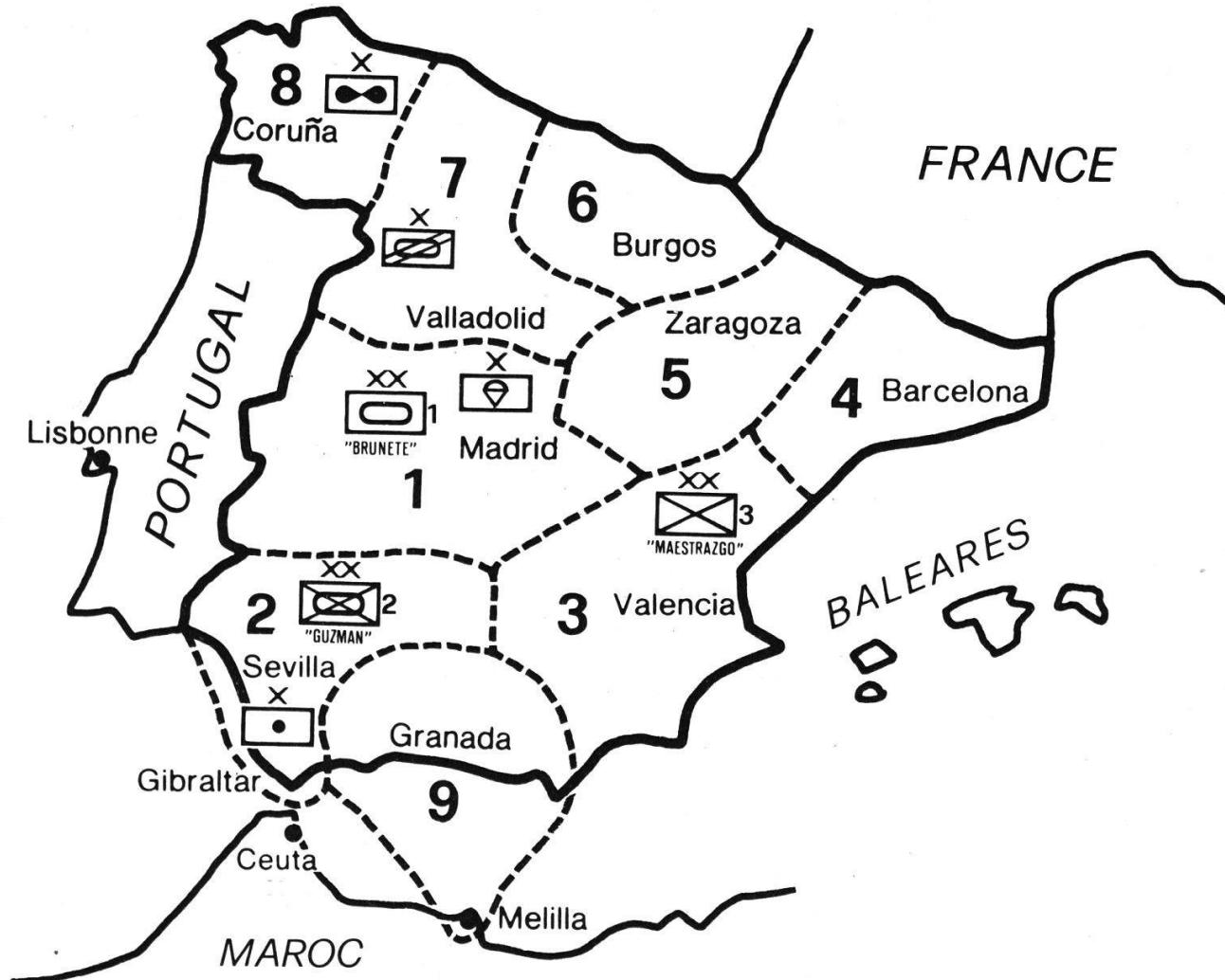
Les forces armées espagnoles auraient à se battre dans le cadre d'une stratégie défensive et dans des formes de conflits que les Espagnols définissent de façon analogue à la plupart des autres pays: guerre nucléaire généralisée, guerre conventionnelle (avec éventuel emploi limité d'armes nucléaires), guerre subversive.

L'Espagne ne paraît pas envisager l'acquisition de moyens nucléaires, mais elle s'est refusée, jusqu'ici, à souscrire au traité de non-prolifération des armes nucléaires. D'autre part, elle a fait figurer dans son traité de défense avec les USA l'interdiction de dépôt de projectiles nucléaires sur son sol. Les forces armées espagnoles sont organisées et formées en premier lieu en vue d'un conflit conventionnel, mais la menace de guerre subversive est aussi prise au sérieux: le dispositif de paix des troupes constitue un quadrillage qui permettrait une action rapide contre tout foyer d'agitation à l'intérieur du pays.

Comme dans beaucoup d'Etats, les forces armées espagnoles comportent les trois branches classiques: Armée de terre, Aviation, Marine.

L'Armée de terre comprend, d'une part, des forces d'intervention à l'échelon national, d'autre part, des formations de défense territoriale placées aux ordres des généraux de corps

Régions militaires et stationnements des forces d'intervention



d'armée, commandant les 9 régions militaires et les 2 capitaineries générales des Canaries et des Baléares.

Les **forces d'intervention** doivent être en mesure :

- d'intervenir à très bref délai dans n'importe quelle partie du territoire espagnol pour affronter n'importe quelle sorte d'agression extérieure ou de nature révolutionnaire;
- de mener des opérations en guerre conventionnelle ou nucléaire, le cas échéant dans le cadre d'alliances militaires.

Elles paraissent réellement aptes à des engagements dans les secteurs de toutes configurations du pays. Elles comprennent essentiellement :

- la division blindée «Brunete» autour de Madrid;
- la division de grenadiers blindés «Guzman el Bueno» dans la région de Séville;
- la division de grenadiers motorisés «Maestrazgo» dans la région de Valence;
- une brigade d'exploration blindée;
- une brigade de parachutistes;
- une brigade aéroportée;
- une brigade d'artillerie.

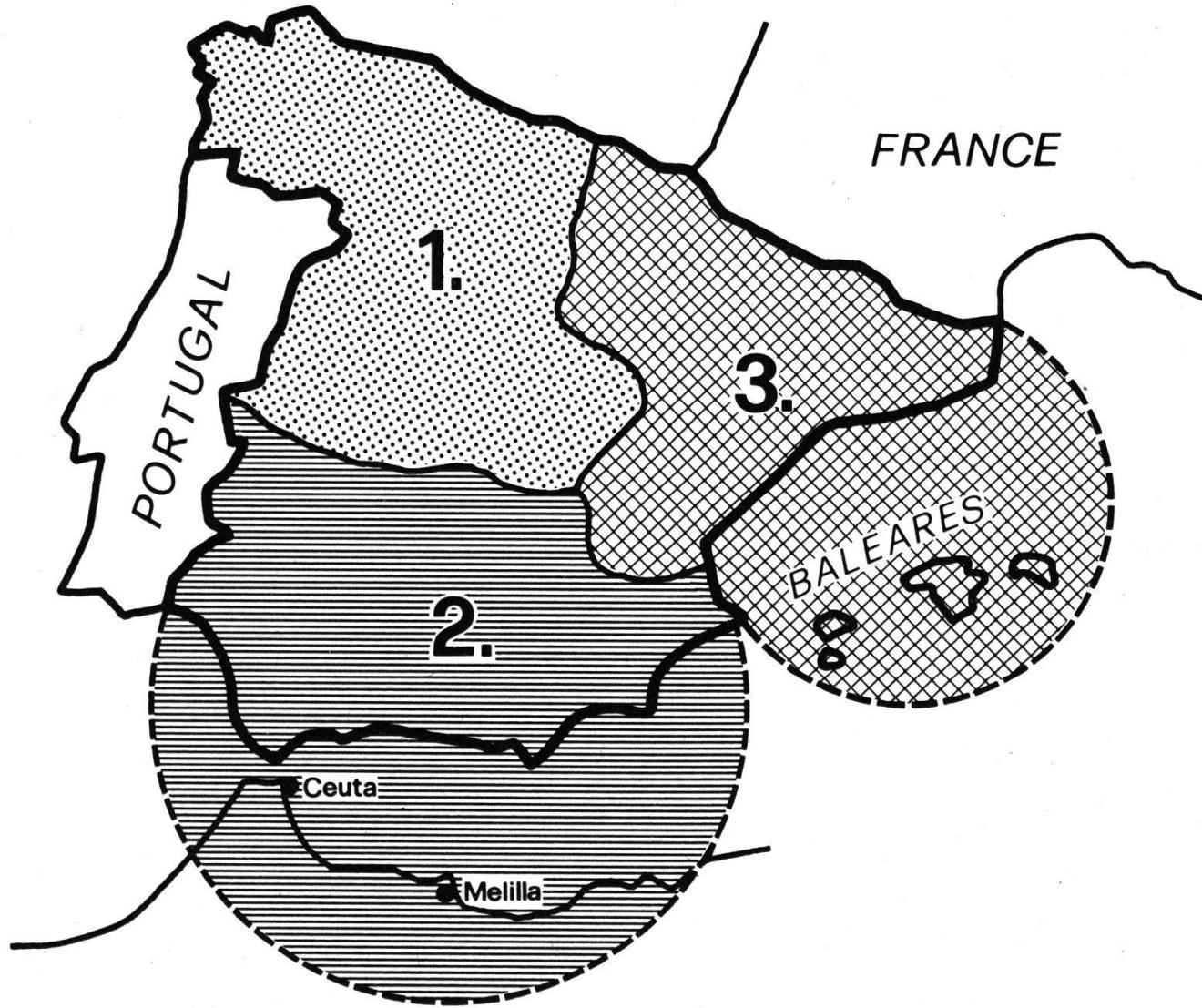
Les forces d'intervention ont une situation privilégiée; elles bénéficient du matériel le plus moderne et de personnels sélectionnés.

Les **forces de défense territoriale** ont les missions suivantes :

- assurer la sécurité en arrière de la zone des combats;
- détruire, en collaboration avec la police armée, les forces ennemis régulières, les éléments de guérilla et subversifs opérant dans la profondeur du territoire national;
- rechercher le renseignement à l'intérieur du territoire;
- protéger les installations et les itinéraires de soutien;
- coopérer avec les forces d'intervention.

La **défense territoriale** est l'affaire des commandants de régions militaires, qui disposent à cet effet d'au moins une brigade d'infanterie, noyau d'une division rapidement mobilisable, formée de réservistes recrutés régionalement, connaissant donc bien leur zone d'action éventuelle. Chaque brigade comprend deux unités spécialement formées à la guérilla et à la contre-

Régions aériennes



guérilla. Certaines régions (dans les Pyrénées ainsi que de part et d'autre du détroit de Gibraltar) disposent de troupes plus nombreuses (brigade ou division de montagne, brigade côtière, régiments de légion étrangère).

Le jeune soldat doit servir 18 mois; il en accomplit les deux premiers dans un centre d'instruction de sa région militaire.

La doctrine de commandement et de combat de l'armée espagnole s'inspire largement des conceptions américaines. Cela découle évidemment du fait que le premier accord de défense déjà prévoyait une contribution à l'instruction et que l'armée espagnole est largement dotée de matériel américain.

L'effectif total de l'armée de terre en temps de paix dépasse 200000 hommes, dont 50000 militaires de carrière et volontaires servant à long terme.

La Garde civile et la Police armée — 85000 hommes au total — viennent en sus. Leurs formations pourraient être appelées à opérer dans le cadre de la défense territoriale en cas de troubles intérieurs.

L'Armée de l'air espagnole a pris beaucoup d'importance ces dernières années. Son développement résulte essentiellement de la collaboration très étroite avec les USA. L'aide américaine a été déterminante lors de l'installation du système de surveillance de l'espace aérien et de conduite de l'aviation appelé «Combat Grande», qui est relié au système NADGE de l'OTAN.

L'aviation a pour mission de :

- conquérir et maintenir la suprématie aérienne en vue d'assurer la liberté d'action des forces de terre et de mer;
- défendre le territoire national contre les attaques aériennes;
- appuyer le combat des forces terrestres.

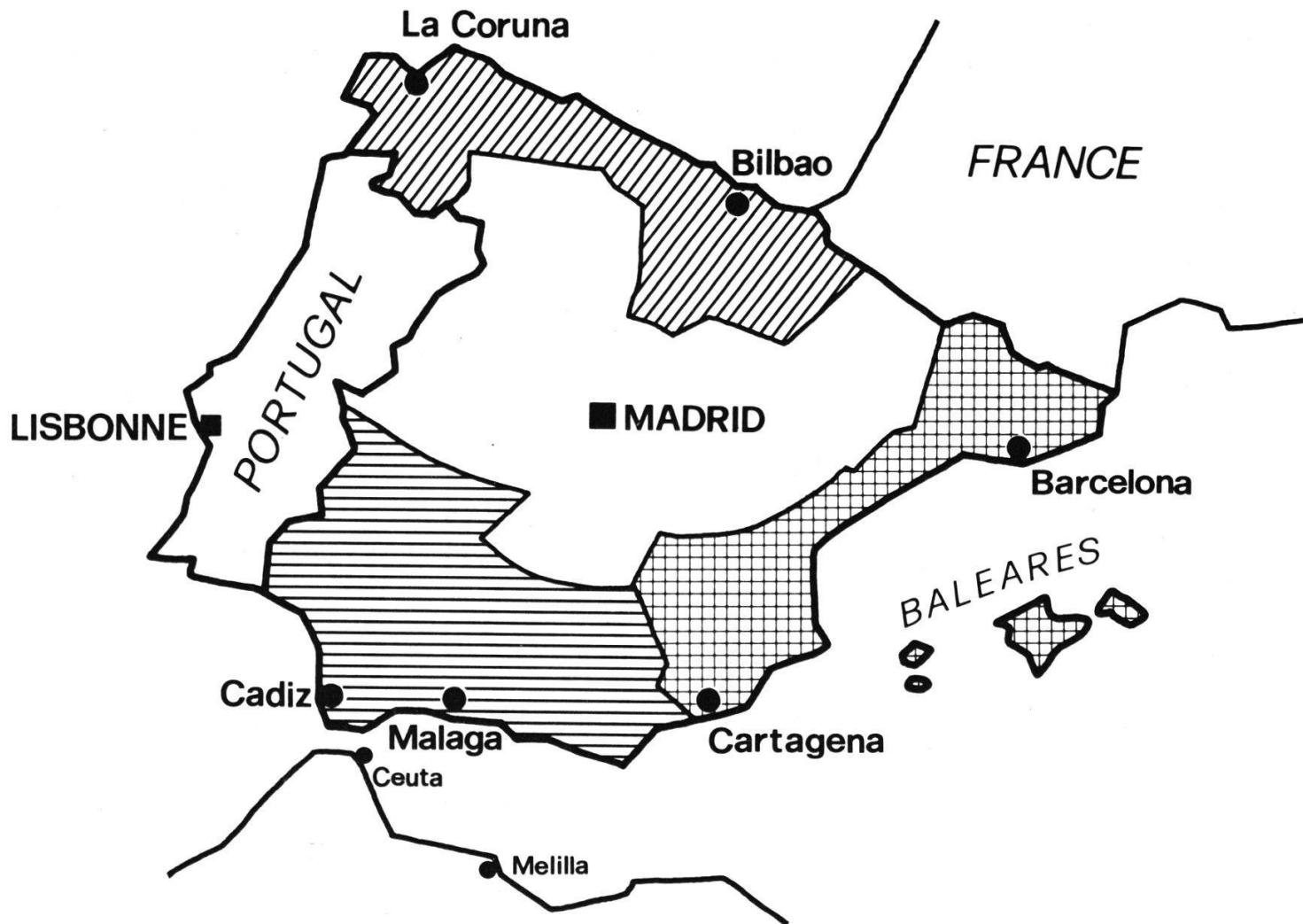
L'Espagne est articulée en 3 régions de défense aérienne :

1. Nord-ouest.
2. Nord-est et Baléares.
3. Sud, y compris Ceuta et Melilla.

L'aviation compte environ 300 appareils.

La **Marine de guerre** vient au deuxième rang — derrière l'Armée de terre — quant à son importance.

Régions maritimes



Elle est riche des traditions séculaires des navigateurs espagnols. Le littoral à défendre mesure 3200 km. La Marine absorbe environ 20% du budget de défense.

Les forces navales ont pour tâche d'assurer la défense côtière, de mener la lutte contre les sous-marins (surtout aux approches du détroit de Gibraltar) et de protéger les transports logistiques.

On a constitué 3 régions maritimes: l'une pour la côte atlantique, la deuxième de part et d'autre de Gibraltar, la troisième sur la Méditerranée.

4. Considérations finales

Ce que l'on sait et voit de l'armée espagnole a souvent de quoi surprendre. Il semblerait que l'instruction ait encore gardé un caractère très formaliste avec des méthodes de «cour de caserne». On ne paraît pas beaucoup faire appel à l'initiative des soldats, ni susciter chez eux le sens des responsabilités. Pourtant, partout où l'on rencontre des militaires, ils font une impression excellente.

L'avancement des officiers est soumis aux règles rigides de l'ancienneté; il n'est pas possible de pousser les jeunes cadres talentueux. La valeur de l'armée espagnole des années à venir dépendra de l'influence qu'y aura, sur l'éducation et l'instruction, l'évolution du pays vers un ordre vraiment démocratique. La troupe a d'excellentes qualités militaires; il doit être possible de lui donner une très bonne aptitude à la guerre.

J. F.

Ainsi se termine la prestigieuse série d'exposés que le divisionnaire **Josef Feldmann** a consacrés dans nos colonnes à la «Conception de défense des pays neutres et non alignés d'Europe»:

Novembre 1979: La défense militaire d'un voisin: l'Autriche.

Janvier 1980: La politique de sécurité et la défense de la Suède.

Avril: La Finlande: sa politique de sécurité et sa conception de défense.

Juin: La défense populaire généralisée en Yougoslavie.

Octobre: Politique de sécurité et conception de défense de l'Espagne.

La rédaction le remercie d'avoir mis à sa disposition les notes du cours qu'il a présenté à l'Université de Berne et exprime sa gratitude au divisionnaire **Denis Borel** d'en avoir assumé l'adaptation française. ■